

Non au retour au 19^e siècle !

Pour un Code du travail qui renforce les protections et les droits des salariés

Salarié et employeur ne sont pas sur le même pied d'égalité. Pourtant le projet de loi El Khomri veut écrire l'histoire à l'envers en donnant encore plus de liberté à l'employeur et moins de droits au salarié.

Toutes les mesures envisagées visent à précariser toujours plus, flexibiliser toujours davantage les salariés pour faire baisser le « coût » du travail, afin de faire grossir les profits financiers et les dividendes versés aux actionnaires. C'est tellement vrai que le Président du Medef, Pierre Gattaz, soucieux de ses intérêts, vient de signer une pétition pour soutenir le projet de loi !

7 français sur 10 considèrent que le projet de réforme du code du travail constitue une menace pour les droits des salariés. Ils ont raison !!!

Le référendum d'entreprise ? Tel que conçu rien à voir avec le droit à consultation. À l'initiative des syndicats minoritaires, il délégitime l'intervention syndicale et la démocratie dans l'entreprise. Il permet plus de pressions patronales, plus de chantage aux licenciements. Chez Smart, il aurait permis à la direction d'appliquer directement son projet de 39 heures payés 37. À la Fnac, il risque d'obliger le travail le dimanche.

Le temps de travail ? Macron dit la vérité, c'est la fin des 35 heures. Au-delà des 35 heures, les heures supplémentaires seront majorées, pour beaucoup de salariés, de moins d'1 euro, voire rien du tout si un accord d'entreprise projette d'augmenter la durée du travail. Cela sera travailler plus pour gagner moins.

Le texte empile les dispositions contre les salariés. Pour simplifier les licenciements, ce qui facilite leur mise au rebus mais ne favorise pas les embauches. Pour dissuader les salariés de se retourner auprès des Prud'hommes pour obtenir réparation d'un licenciement abusif. Pour l'obliger à revoir à la baisse ses conditions de travail ou encore en donnant aux accords d'entreprises régressifs un droit supérieur au code du travail qui ainsi n'aurait place que sur une étagère... Le projet de loi El Khomri, c'est l'employeur roi !

Pour moi, la réforme du Code du travail, ça change quoi ?
Testez vos connaissances ...



Le projet de loi El Khomri ne répond nullement aux exigences des salariés qui portent sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail.

Un profond mécontentement dans le monde du travail et parmi la jeunesse se fait jour. Les luttes se développent dans de nombreux secteurs. Des actions unitaires sont engagées : le 8 mars sera consacré à l'égalité Femme/Homme avec de nombreuses initiatives. Les cheminots et la RATP seront en grève le 9 mars. Le 10 mars, les retraités battront le pavé. Le 15 mars, c'est au tour de l'Action Sociale de rentrer dans l'action et la Fonction Publique se mobilisera le 22 mars... **Avant de nous retrouver tous ensemble le 31 mars dans la grève et les manifestations.**

**Le 31 mars, salariés, privés d'emplois, retraités, jeunes,
vous avez toutes les raisons de vous mobiliser pour rejeter le projet de loi
El Khomri et pour conquérir des droits nouveaux et du progrès social.**

Le Code du travail qu'il nous faut !

La modernisation du Code du travail ne peut se concevoir que visant à faire progresser le droit du travail et non pas à encourager ou à accompagner son dépérissement.

L'évolution du droit du travail que nous voulons doit renforcer les droits des salariés en prenant en considération les enjeux liés à la transformation professionnelle et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La CGT réaffirme que le Code du travail est le socle commun collectif applicable à l'ensemble des salariés. Les négociations de branches (conventions collectives) et d'entreprises doivent améliorer ces garanties, pas les fouler au pied !

La durée légale du travail doit être ramenée à 32h avec maintien de salaire et renvoi aux modalités par négociation collective. La réduction du temps de travail est de nature à créer des emplois, en allant dans le sens de l'histoire et du progrès social.

Les droits des salariés (emploi, carrière et reconnaissance des qualifications, formation, professionnelle, protection sociale) ne doivent plus dépendre de leur contrat de travail mais être attachés à la personne, garantis collectivement, cumulables, transférables et opposables à tout employeur. Des expériences récentes illustrent la possibilité de créer ces droits nouveaux, permettant d'éviter la rupture du contrat. Ainsi en Bretagne, un CDI « temps plein de formation » vient d'être créé.

Le 31 mars, avec la journée d'action unitaire interprofessionnelle, salariés, du privé et du public, demandeurs d'emploi, jeunes, retraités,... gagnons le retrait du projet de loi El Khomri, gagnons de nouveaux droits, le progrès social digne du XXI^e siècle !

Eux aussi le disent

On ne peut taxer le FMI de complaisance avec la CGT et pourtant cette institution réputée libérale, reconnaît que la déréglementation du marché du travail n'a pas d'impact significatif sur la « productivité totale des facteurs », c'est-à-dire la somme de la productivité du travail et du capital qui détermine le potentiel de croissance économique et la création d'emplois

Henri GUAINO, Député LR

« Je suis frappé par cette espèce de course à l'échalote pour savoir qui sera le plus ultralibéral Le projet de loi El Khomri, c'est le renoncement à édicter les règles sociales, à préserver la dignité du travail, la dignité des travailleurs... »

Jacques ATTALI, Président de la commission pour la libéralisation de la croissance française

« C'est l'essence même du projet de loi qui est à revoir. Ce que fait la ministre, c'est ramener les travailleurs à la précarité du XIX^e siècle... »

Inscription de droits nouveaux d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés avec la consolidation du rôle des instances représentatives des personnels.

Les libertés syndicales doivent être assurées.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**